

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2023 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 096-05-2023 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 097-05-2023 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

098-05-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	12 207,93 \$	202300159 à 202300181
<b>Comptes à payer</b>	50 325,01 \$	202300182 à 202300213
<b>Salaires payés</b>	16 901,12 \$	202390172 à 202390224

Adoptée à l'unanimité

099-05-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 et de l'année 2023 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois d'avril 2023 aux membres du conseil.

100-05-2023 **2.6 Dépôt et adoption des états financiers 2022**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière devant le conseil municipal;

Attendu qu' un avis public a été donné le 18 avril 2023 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la séance du 1er mai 2023 à 20h00, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 accompagné du rapport du vérificateur externe.

Que le rapport financier soit rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

101-05-2023 **2.7 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2022, la résolution no 273-11-2022 approuvant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023;

Attendu que le conseil municipal a également choisi de tenir une fête des nouveaux arrivants le 5 juin 2023;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal devance la séance ordinaire prévue le lundi 5 juin 2023 à 18h30 plutôt qu'à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

102-05-2023 **2.8 Liste des dossiers à détruire (déclassement)**

Attendu que Mme Maryse Deslandes, archiviste, a effectué le déclassement des documents produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

Attendu que Mme Maryse Deslandes a produit la liste des dossiers à détruire et l'a remis à la directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction des dossiers inscrits dans la liste des dossiers à détruire transmise par l'archiviste et produite le 18 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

**2.9 Avis de motion – Règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût.
- Dépose le projet de règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût.

Ce règlement aura pour objet de décréter des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt de 2 750 900 \$ sur une période de 20 ans pour en payer les coûts. Toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement d'emprunt sera affectée à la réduction de l'emprunt.

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, la directrice générale, Mme Heidi Bédard, fait un compte rendu des activités effectuées dernièrement par le service des incendies, selon le rapport verbal du directeur du service.

**4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

**4.2 Rapport du maire – Article 937 – Code Municipal du Québec – Travaux chemin Derome**

À la suite de bris majeurs constatés par l'inspecteur municipal sur le chemin Derome, le maire, M. Jean-Marc Ménard, a décrété des dépenses qu'il a jugé nécessaire afin de remédier à la situation.

Conformément à l'article 937 du *Code Municipal du Québec*, il fait un rapport motivé concernant le contrat octroyé dans le but de remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipement municipaux.

103-05-2023 **4.3 Tournée des chemins 2022 (priorités 2023)**

Attendu qu' une tournée des chemins a été effectuée le 11 octobre 2022 afin d'évaluer les travaux à exécuter au cours de l'année 2023;

Attendu qu' il y a lieu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Daniel Richard, à faire réaliser les travaux décidés dans le cadre de la tournée des chemins;

Attendu que les sommes versées au fonds local des carrières et sablières doivent être utilisées à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;

Attendu que tous les chemins visés par les travaux à effectuer par la tournée des chemins sont susceptibles d'être utilisés par la circulation provenant des carrières et sablières;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise, en plus des travaux autorisés, 80 tonnes de 0 ¾ supplémentaire dans le chemin Derome.

Que les quantités de 0 ¾ qui étaient prévus pour le chemin Witty entre le chemin Derome et la Route 222 soient mises finalement sur le chemin Witty entre le 1er Rang et la Route 222.

Qu'un montant de 35 000 \$ provenant du fonds des carrières et sablières soit affecté à l'ensemble des travaux.

Que la différence soit prise du fonds général des activités de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

## **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Mickaël L. Giguère a assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et en fait un compte rendu.

## **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault n'ayant pas eu de réunion du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale, aucun compte rendu n'est fait.

### **104-05-2023 6.2 Encadrement de l'utilisation des biosolides – Appui à la MRC d'Acton**

Attendu que les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à

Enquête font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

Attendu que le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement;

Attendu que la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles de la MRC d'Acton et du Québec entier;

Attendu que les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

Attendu que l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générées et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils causent un risque;

Attendu que la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles;

Attendu que trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires à celle de la MRC d'Acton et appellent la population et le gouvernement « à la plus grande vigilance » ainsi qu'à des actions rapides;

Attendu que le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoît Charrette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement « pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine ».

Attendu que la MRC d'Acton a adopté la résolution no 2023-056 en appui à la MRC de Lotbinière concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoît Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation de biosolides.

De réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole comme la MRC d'Acton afin que ce dernier n'empêche par l'utilisation de ces produits.

Adoptée à l'unanimité

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 105-05-2023 7.1 **Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853-44-9520

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 8853-44-9520 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 **Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

### 8.2 **Ingénieurs – Centre multifonctionnel**

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

### **8.3 Fenêtres centre communautaire**

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

## **9. CORRESPONDANCE**

### 106-05-2023 **9.1 Demande de commandite – Scouts 2023**

Attendu que le groupe Scout d'Acton Vale demande une aide pour le financement des camps de l'année 2023;

Attendu que le groupe comprend trois (3) unités et que ces trois (3) unités effectuent, en temps normal, trois (3) camps (hiver, printemps et automne);

Attendu que les camps sont des expériences qui permettent aux scouts de découvrir et d'entraîner leur esprit d'équipe, de débrouillardise et de vie sociale;

Attendu que les coûts de camp varient entre 50 \$ et 100 \$ par camp par jeune;

Attendu que le groupe Scout d'Acton Vale demande une contribution qui représente 40 \$ par jeune qui demeurent dans notre municipalité, soit un total de 120 \$;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie une contribution financière totalisant 120 \$ au groupe Scout d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité

### 107-05-2023 **9.2 Invitation au tournoi de golf – Chambre de commerce**

Attendu que la Chambre de commerce de la région d'Acton invite la municipalité au Tournoi de golf des gens d'affaires de la CCRA qui aura lieu le 9 juin prochain;

Attendu que la Municipalité a l'opportunité d'inscrire une ou plusieurs personnes au tournoi de golf ou au souper uniquement;

Attendu que le conseil municipal souhaite que la Municipalité puisse être représentée au souper lors de cet événement;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au coût de 80 \$ pour le souper du Tournoi de golf des gens d'affaires de la CCRA et qu'elle soit représentée par sa directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard lors de cette occasion.

Adoptée à l'unanimité

108-05-2023 **9.3 Coopérative de Santé de la MRC d'Acton – Demande de partenariat**

Attendu que la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton est la seule entreprise d'économie sociale de la MRC à assurer la santé de nos citoyens et donc de nos travailleurs;

Attendu que la Coopérative survit grâce aux membres qui renouvellent année après année leur cotisation ainsi que le soutien des entreprises du milieu par leur partenariat;

Attendu que la Coopérative offre près de 16 000 rendez-vous médicaux;

Attendu que la Coopérative offre aux patients orphelins de la MRC ainsi qu'aux patients ayant un médecin de famille un service de sans rendez-vous pour les urgences du jour;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre de commandite à la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

**11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

109-05-2023 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h56.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,

---

Jean-Marc Ménard,

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Maire